

## Déchets ménagers

### **TRIER N'EST PLUS UN CHOIX MAIS UN DEVOIR**

**Pour lutter contre les mauvais gestes en matière de tri sélectif des déchets, le Grand Belfort dresse des amendes aux usagers qui ne respectent pas les consignes.**

Le Grand Belfort durcit le ton pour faire respecter les consignes de tri et améliorer les quantités et la qualité des déchets recyclables collectés. Le geste de tri doit devenir systématique : il ne s'agit plus d'un choix personnel mais d'une obligation.

Désormais, des contrôles des bacs sont effectués par les Agents de surveillance de la voie publique (ASVP, nom officiel des gardes-nature) avant le passage des camions-poubelles. Ils enregistrent les anomalies et préviennent les contrevenants des règles à respecter, mais aussi des risques encourus. Les mauvais trieurs seront sensibilisés au tri et verbalisés en cas de récidive (amende de 35 €). Ne pas trier coûte cher à la collectivité. Il est donc tout naturel de faire payer les mauvais trieurs.

Car les habitants des communes du Grand Belfort ont appris à trier leurs déchets : le tri du verre (bouteilles et flacons) se fait en apport volontaire dans les points spécifiques. Et depuis 2012, papiers, cartons et flaconnages plastique sont à mettre dans la poubelle à couvercle jaune. Tous les autres déchets partent à la poubelle brune, à destination de l'usine d'incinération de Bourogne.

Les déchets brûlés sont perdus. Alors que ceux triés permettent une économie de ressources naturelles (du papier réutilisé signifie des arbres en moins à abattre...) mais aussi un apport financier pour la collectivité : plus le tri est important, plus les recettes le sont. Un argument financier à mettre en rapport avec un objectif plus large de protection de la planète et de notre environnement.

### **Pas assez de verre trié**

Et pourtant : malgré les arguments écologiques et économiques, une bouteille sur deux en verre et une bouteille sur deux en plastique finissent encore dans le bac brun alors qu'elles pourraient être recyclées. Dans les points d'apport volontaire, 25 kg de verre sont collectés chaque année, par habitant. Nous devrions avoir le double. La moyenne dans la région est de 39 kg/an/habitant.

Et dans les autres communes du Territoire de Belfort, les chiffres sont de plus de 45 kg/an/habitant. Autant dire qu'il est possible de mieux faire, d'autant que les habitants ont les outils à disposition.

**Bon à savoir**

Mettre du verre dans la poubelle brune, et donc l'envoyer à l'usine d'incinération, coûte près de 200 € la tonne à la collectivité.